

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 25 janvier 2011 à 19 h 40, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs, Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Stéphane Berthe, Frédéric Asselin, Donald Mailly, Normand Pagé et madame Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2010
4. Liste des comptes à payer
5. Listes des chèques émis au mois de décembre 2010
6. Dépôt de la correspondance
7. Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine - Obligation d'élaborer un schéma de risques en matière de sécurité incendie et primes d'assurances assumées par les citoyens
8. Appui à madame Diane Bourgeois, députée de Terrebonne Blainville – Bonification du budget de l'Initiative Emplois d'été
9. Rapport du comité de transport
10. Renouvellement de l'accès au programme Covoituragemontréal inc.
11. Installation de base de béton pour abribus
12. Travaux d'électricité au terminus de Terrebonne
13. Autorisation de paiement à Octane Stratégies Communications – Conception d'une nouvelle image de marque pour le transport collectif
14. Dîner-conférence – Transport 2000 le 14 février 2011
15. Journée de réflexion – Forum URBA 2015
16. Autorisation de paiement à l'AMT- Stationnement incitatif Guzzo
17. Achat de publicité relative au stationnement incitatif Guzzo
18. Achat d'équipements de vente et perception

19. Achat de mobilier urbain
20. Adoption du règlement #113-22 règlement modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer les circuits #42, 43, 45 et 48 et afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits #5 et #8
21. Avis de motion et dépôt d'un projet d'un règlement modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 19GUZZO
22. Autorisation de signature par le CRT – Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun
23. Autorisation de signature par le CRT – Entente relative au partage des coûts d'exploitation de système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun
24. Autorisation de signature – Entente relative à la gestion des abonnements aux transports collectifs
25. Autorisation de gratuité du transport collectif aux personnes de 65 ans et plus
26. Projet d'interconnexion sur le territoire de Lanaudière
27. Annulation du contrat d'assurances collectives avec Financière Manuvie
28. Adoption du règlement #122 abrogeant le règlement #120 et modifiant l'article 4 du règlement #21 instaurant un régime d'assurances collectives
29. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2011
30. Destruction de documents
31. Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
32. Formation continue obligatoire du Barreau du Québec
33. Journée d'étude sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme*
34. Assises annuelles de l'UMQ du 5 au 7 mai 2011
35. Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec
36. Appui à la Table des préfets de Lanaudière – Coupure de budget des CRÉ
37. Appui à la Table des préfets de Lanaudière – Coupure de la subvention du MAMROT octroyée à la Table des préfets de Lanaudière

38. Mandat à la firme Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande et associés – Dépôt et enregistrement d'une marque de commerce
39. Acceptation de l'offre de service de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
40. Acceptation de l'offre de service de la firme d'ingénieurs NACEV Consultants Inc. pour les travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins
41. Autorisation de paiement à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes – Honoraires professionnels pour une étude relative à la gare de Mascouche
42. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau Inc. relative au dossier des boues des eaux usées (#F015-837940)
43. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau Inc. relative au dossier des boues des eaux usées (#F015-837884)
44. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau Inc. relative au tronc commun décisionnel (#F015-84277)
45. Autorisation de paiement final à l'entreprise Béton Laurier Inc. – Entretien du cours d'eau Robinson
46. Adhésion annuelle à Québec Municipal
47. Demande à portée collective pour des fins résidentielles portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*
48. Adoption du règlement numéro 121 décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des aires intégrant les corridors de biodiversité et les boisés d'intérêt, ainsi que des corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDCT)
49. Rapport du Comité d'aménagement
50. Modification au contrat de transport en commun des personnes entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus sec.
51. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Aecom relative au dossier des marchés des sous-produits de traitement des matières organiques et ultimes (#F107102)
52. Circulation sur la voie réservée de l'Autoroute 25
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

7685-01-11 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7686-01-11 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7687-01-11 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2010

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7688-01-11 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 963 279,70\$ pour le mois de janvier 2011 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer janvier 2011* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-001 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 963 279,70\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7689-01-11 Listes des chèques émis aux mois de décembre 2010

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de décembre pour un montant de 1 791 442,92\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Décembre 2010* »).

ADOPTÉ

7690-01-11 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Janvier 2011* »).

ADOPTÉ

Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine - Obligation d'élaborer un schéma de risques en matière de sécurité incendie et primes d'assurances assumées par les citoyens

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie*, adoptée en juin 2000 obligeait les autorités régionales, entre autres et notamment les municipalités régionales de comté (MRC), à établir, en conformité avec les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maria-Chapdelaine nous informe qu'elle a amorcé la démarche visant l'adoption d'un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie à la suite de l'avis ministériel de la Sécurité publique le 19 juin 2001, qu'elle s'est conformée à cette obligation et qu'elle a reçu son attestation de conformité le 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE, préalablement à la démarche, lors d'une tournée provinciale de la direction du ministère de la Sécurité publique, cette dernière confirmait qu'à l'issue de l'exercice et de l'adoption d'un schéma, les milieux concernés pourraient bénéficier des avantages suivants :

- Une meilleure protection des personnes et des biens;
- Une exonération en cas de poursuite judiciaire;
- Une diminution des primes d'assurance des citoyens.

CONSIDÉRANT QU'à la fin des années 90, un comité consultatif avait été institué par le ministère de la Sécurité publique afin de non seulement suivre les travaux du monde municipal, mais faire en sorte que toute la collectivité québécoise sorte gagnante de toute cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la réalité budgétaire pour les municipalités locales de la MRC de Maria-Chapdelaine est la suivante : le budget consolidé en matière de sécurité incendie en 2008 était de près de 2M \$ comparativement à 450 000\$ en 2001, soit près de 4,5 fois plus, alors que l'augmentation du coût de la vie a été de moins de 20% pour cette même période;

CONSIDÉRANT QUE récemment, les élus de cette MRC ont été informés de l'abolition du comité consultatif institué par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'elle a élaboré son schéma de couverture de risques dans les délais requis par le ministre et que les citoyens de la MRC retrouveront difficilement leur compte au plan financier;

CONSIDÉRANT QU'également, la MRC Les Moulins a élaboré son schéma de couverture de risques selon les prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT la nécessité de relancer le gouvernement du Québec en la matière afin de reconnaître les efforts consentis par les milieux qui ont investis en énergie, en temps et en argent afin de protéger les personnes et les biens;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le conseil de la MRC Maria-

Chapdelaine qui demande au ministre de la Sécurité publique, monsieur Robert Dutil, de reconstituer le comité consultatif qui a été mis en place à la fin des années 90 et qui avait comme mandat de suivre l'évolution de la démarche visant le rehaussement de la protection en matière de sécurité incendie pour le Québec, étant entendu qu'ultimement, la collectivité québécoise bénéficierait de subsides au terme des travaux complétés pour chaque milieu.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux unions municipales : la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des Municipalités du Québec, le député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, le député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

7692-01-11 Appui à madame Diane Bourgeois, députée de Terrebonne Blainville – Bonification du budget de l'Initiative Emplois d'été

CONSIDÉRANT la lettre de madame Diane Bourgeois, députée de Terrebonne Blainville, sollicitant l'appui de la MRC Les Moulins dans sa démarche relative à la bonification du budget de l'Initiative Emplois d'été;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important d'appuyer cette démarche

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la lettre transmise par madame Diane Bourgeois, députée de Terrebonne Blainville, en témoignage d'appui à sa démarche relative à la bonification du budget de l'Initiative Emplois d'été.

ADOPTÉ

7693-01-11 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7694-01-11 Renouvellement de l'accès au programme Covoituragemontréal inc.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'accès au programme de covoiturage pour la Ville de Terrebonne et pour la Ville de Mascouche;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à Covoituragemontréal inc., la somme de 1 535,10\$, incluant les taxes, pour l'accès et la

gestion du programme de covoiturage pour les villes de Terrebonne et Mascouche, pour la période du 15 janvier au 15 septembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-002 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 535,10\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7695-01-11 Installation de base de béton pour abribus

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à l'installation d'une base de béton pour abribus;

CONSIDÉRANT l'évaluation des coûts fournis par la Ville de Mascouche au montant de 3 548,48\$;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la Ville de Mascouche à procéder à l'installation d'une base de béton pour abribus, pour un montant de 3 548,48\$, conformément à l'évaluation des coûts fournie par la Ville de Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-003 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 548,48\$, poste budgétaire 2370-550, « *Entretien et réparation des abribus* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7696-01-11 Travaux d'électricité au terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT la facture numéro 1012060 transmise par monsieur Richard Blais, entrepreneur-électricien Inc., au montant de 1 300,89\$, incluant les taxes, pour des travaux d'électricité effectués au terminus;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement des travaux d'électricité susmentionnés;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit est autorisé à payer un montant de 1 300,89\$, incluant les taxes, à monsieur Richard Blais, entrepreneur-électricien Inc., pour des travaux d'électricité effectués au terminus Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-004 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 300,89\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-522 « *Entretien*

*général des locaux (terminus) », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.*

ADOPTÉ

7697-01-11 Autorisation de paiement à Octane Stratégies Communications – Conception d’une nouvelle image de marque pour le transport collectif

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7556-10-10, adoptée le 13 octobre 2010, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Octane Stratégies Communications, pour la conception d’une nouvelle image de marque;

CONSIDÉRANT la réalisation d’une nouvelle image de marque;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 21 décembre 2010, au montant de 15 500,00\$, excluant les taxes, relativement audit mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nouvelle image de marque conçue par la firme Octane Stratégies communications soit et est acceptée pour dépôt.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Octane Stratégies Communications, la somme de 15 500,00\$, excluant les taxes, à titre d’honoraires professionnels, dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7556-10-10, pour la réalisation d’une nouvelle image de marque.

ADOPTÉ

7698-01-11 Dîner-conférence – Transport 2000 le 14 février 2011

CONSIDÉRANT la tenue d’un dîner-conférence organisé par Transport 2000, le 14 février 2011, à Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Normand Pagé soit et est autorisé à assister au dîner-conférence organisé par Transport 2000, le 14 février 2011, à Montréal. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-005 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 150,00\$, poste budgétaire 2370-312 « *Transport et communication - Congrès, Colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7699-01-11 Journée de réflexion – Forum URBA 2015

CONSIDÉRANT la tenue d’une journée de réflexion organisée par le Forum URBA

2015, le 10 février 2011, à Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Stéphane Berthe, conseiller et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à assister à la journée de réflexion organisée par le Forum URBA 2015, le 10 février 2011, à Montréal. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-006 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 454,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 « *Transport et communication - Congrès, Colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7700-01-11 Autorisation de paiement à l'AMT - Stationnement incitatif Guzzo

CONSIDÉRANT QUE Groupe Guzzo Terrebonne Inc. est propriétaire d'un terrain portant le numéro de lot 2 438 479 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un commerce connu sous l'appellation *Cinéma Guzzo – Terrebonne* et sur lequel sont également aménagées plusieurs cases de stationnement;

CONSIDÉRANT un bail à intervenir entre le Groupe Guzzo Terrebonne et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relativement à un stationnement incitatif à Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite utiliser une partie desdites cases comme stationnement incitatif pour les voitures des usagers de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE les autobus de la MRC Les Moulins circuleront dans le stationnement incitatif;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, à payer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une somme de 5 000,00\$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), pour les cases du stationnement incitatif utilisées par les usagers de la MRC Les Moulins et pour la circulation des autobus de la MRC Les Moulins dans le stationnement incitatif susmentionné, le tout, dans le cadre du bail relatif à un stationnement incitatif à Terrebonne entre le Groupe Guzzo Terrebonne et l'AMT.

ADOPTÉ

7701-01-11 Achat de publicité relative au stationnement incitatif Guzzo

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de publicité relative au stationnement incitatif Guzzo;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page) dans Le Trait d'Union pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes et dans La Revue pour un montant de 860,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-007 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 585,00\$, poste budgétaire 2190-341, «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7702-01-11 Achat d'équipements de vente et perception

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'équipements de vente et perception;

CONSIDÉRANT les prix transmis par monsieur Jean-Jules Dansereau de l'AQTIM en date du 25 janvier 2011, au montant de 7 800,00\$, excluant les taxes, par autobus plus 1 500,00\$, excluant les taxes, pour la mise en service d'un système valideur embarqué, le tout réparti comme suit :

- *équipement-bus (valideur / console chauffeur / module radio): 4 500 \$*

- *matériel d'installation (connecteur / module de délestage / etc.): 1 100 \$*

- *installation: 2 200 \$*

- *Coût total par autobus: 7 800 \$, excluant les taxes;*

- *antenne-communication DIF : 1 500,00\$, excluant les taxes;*

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de procéder à l'achat de onze (11) valideurs embarqués de la firme ACS, pour un montant de 87 300,00\$, excluant les taxes, conformément au prix transmis par monsieur Jean-Jules Dansereau de l'AQTIM en date du 25 janvier 2011 et de faire le paiement de 25%.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-009 émis par le trésorier au montant de 87 300,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition*

*d'équipement d'autobus»* soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7703-01-11 Achat de mobilier urbain

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de mobilier urbain à être installé sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Industries A. Mergl Inc., datée du 18 janvier 2011, au montant de 840,00\$, excluant les taxes, pour l'achat, la livraison et l'installation d'un contenant à rebut;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Industries A. Mergl Inc., datée du 24 janvier 2011, au montant de 8 192,00\$, excluant les taxes, pour l'achat, la livraison et l'installation d'un abribus avec un banc et la dalle de béton;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de procéder à l'achat d'un contenant à rebut et d'un abribus avec un banc et la dalle de béton, de l'entreprise Industries A. Mergl Inc., pour un montant de 9 032,00\$, excluant les taxes, conformément aux propositions de l'entreprise susmentionnée, datées du 18 et du 24 janvier 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-010 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 9 032,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-720 « *Achat de mobilier urbain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7704-01-11 Adoption du règlement #113-22 règlement modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer les circuits #42, 43, 45 et 48 et afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits #5 et #8

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 113-22 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer les circuits #42, 43, 45 et 48 et afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits #5 et #8.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7705-01-11 Avis de motion et dépôt d'un projet d'un règlement modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 19GUZZO

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement n° 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 19GUZZO et demande une dispense de lecture.

ADOPTÉ

7706-01-11 Autorisation de signature par le CRT – Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun

CONSIDÉRANT la *Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun* à intervenir entre les organismes de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport à l'effet qu'il y a lieu d'autoriser le CRT à signer la convention susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur André Hénault, président de CRT de Lanaudière et madame Lise Céré, directrice générale du CRT de Lanaudière, à signer, pour et au nom du CRT de Lanaudière, la *Convention relative aux demandes de modifications au système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun* à intervenir entre les organismes de transport.

ADOPTÉ

7707-01-11 Autorisation de signature par le CRT – Entente relative au partage des coûts d'exploitation de système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun

CONSIDÉRANT l'*Entente relative au partage des coûts d'exploitation de système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun* à intervenir entre les organismes de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport à l'effet qu'il y a lieu d'autoriser le CRT à signer l'entente susmentionnée;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur André Hénault, président de CRT de Lanaudière et madame Lise Céré, directrice générale du CRT de Lanaudière, à signer, pour et au nom du CRT de Lanaudière, l'*Entente relative au partage des coûts d'exploitation de système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun* à intervenir entre les organismes de transport.

ADOPTÉ

7708-01-11 Autorisation de signature – Entente relative à la gestion des abonnements aux transports collectifs

CONSIDÉRANT QUE l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a notamment pour mission de soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE l'AMT gère un programme d'abonnement à durée indéterminée aux transports collectifs, dans lequel elle offre les titres mensuels TRAM et TRAIN de même que les titres mensuels de certains organismes de transport ;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme connaît un bon fonctionnement, sa popularité est croissante et les répercussions sont bénéfiques pour les organismes de transport qui y participent;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite que l'AMT offre ses titres dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir, entre les parties, les modalités relatives à la gestion du programme susmentionné ainsi que leurs rôles et obligations respectives;

CONSIDÉRANT l'*Entente relative à la gestion des abonnements aux transports collectifs* à intervenir entre la MRC Les Moulins et l'AMT;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport à l'effet qu'il y a lieu d'autoriser la signature de l'entente susmentionnée entre la MRC Les Moulins et l'AMT;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly de et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'*Entente relative à la gestion des abonnements aux transports collectifs* à intervenir avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

ADOPTÉ

7709-01-11 Autorisation de gratuité du transport collectif aux personnes de 65 ans et plus

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport d'offrir la gratuité du transport collectif aux personnes de 65 ans et plus;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins autorisent la gratuité du transport collectif aux personnes de 65 ans et plus.

QUE cette dépense soit imputée à même les contributions financières des services de transport en commun.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) de Lanaudière ont déclaré leur compétence en regard du service de transport adapté sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de Lanaudière (CRÉ) ,en partenariat avec le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL), a présenté un projet pilote d'interconnexion entre les six (6) services de transport adapté des MRC de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ et le MTQ ont déjà autorisé une subvention de 100 000\$ chacun et qu'un protocole d'entente entre les deux (2) organismes sera signé sous peu;

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années les organismes de défense des usagers du transport adapté revendiquent l'interconnexion et que lors de la création du CRTL, le ministre des Transports de l'époque avait promis la mise en place et le financement d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE les élus du CRTL et de chacune des MRC de Lanaudière sont très satisfaits de la mise en place de ce projet pilote, d'une durée d'un (1) an, pour le bénéfice de la clientèle des services de transport adapté sur l'ensemble du vaste territoire de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet pilote est assuré pour une année seulement;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote va permettre une plus grande mobilité de la clientèle des services de transport adapté dans tout le vaste territoire de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service améliorée doit être assurée de la pérennité de son financement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lanaudière investissent déjà très massivement des deniers publics au financement de leur service de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote sera probablement un succès et que la clientèle utilisera abondamment la nouvelle offre de service;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'interconnexion va augmenter les distances à parcourir vu le vaste territoire à couvrir et que la somme de 15,00\$ par trajet prévue au programme d'aide du MTQ sera nettement insuffisante;

CONSIDÉRANT QUE les élus craignent que si le financement futur n'est pas assuré par le MTQ qu'ils doivent, dans le futur, soit réduire l'offre de service ou augmenter substantiellement leur participation financière déjà très importante;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule, ci-dessus, exposé fasse partie de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au MTQ de lui garantir que le financement du projet pilote prolongé sera prévu dans le programme d'aide gouvernementale au transport collectif ou dans une autre enveloppe budgétaire du MTQ sans augmentation des contributions municipales actuelles.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, au président du CRTL, au président de la CRÉ Lanaudière, aux députés provinciaux, à la ministre responsable de la région de Lanaudière, à l'OPHQ et au RUTAL.

ADOPTÉ

7711-01-11 Annulation du contrat d'assurances collectives avec Financière Manuvie

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de ASQ, consultant en avantages sociaux, daté du 15 décembre 2010, comparant le régime d'assurances collectives actuel des employés de la MRC avec la compagnie Financière Manuvie et le régime proposé par la compagnie Industrielle Alliance (Fonds régional – Lanaudière);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de mettre fin au contrat d'assurances collectives entre la MRC des Moulins et la compagnie Financière Manuvie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer la compagnie Financière Manuvie de l'intention de la MRC Les Moulins de mettre fin au contrat;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le contrat d'assurances collectives en vigueur entre la MRC des Moulins et Financière Manuvie prenne fin dès l'acceptation du contrat d'assurance avec la compagnie Industrielle Alliance (Fonds régional – Lanaudière).

ADOPTÉ

7712-01-11 Adoption du règlement #122 abrogeant le règlement #120 et modifiant l'article 4 du règlement #21 instaurant un régime d'assurances collectives

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 122 abrogeant le règlement numéro 120 et modifiant l'article 4 du règlement numéro 21 instaurant un régime d'assurances collectives.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7713-01-11 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2011;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2011:

2011	
FOURNISSEUR	ENGAGEMENTS
Climatisation Profair	2 400,00 \$
COOP Taxi Terrebonne	108 666,00 \$
CovoiturageMontréal	2 040,00 \$
CRT Lanaudière	226 375,00 \$
Cybergénération	1 035,00 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & ass.	14 000,00 \$
Entente CIT Laurentides	185 906,00 \$
Entente CLDEM	1 259 900,00 \$
Entente CRT Lanaudière	121 213,00 \$
Cotisation CRT Lanaudière	226 375,00 \$
Entente Viagym	199 328,00 \$
Entretien ménager Techno Pro	36 576,00 \$
Nissan Finance	8 267,00 \$
Lanau Bus S.E.C	12 291 603,00 \$
Lanau Com S.E.C	300 457,00 \$
Les Prévoyants	780,00 \$
Pitney Bowes	2 348,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 374 947,00 \$
Système de sécurité Chubb	969,00 \$
Tourisme des Moulins	200 000,00 \$
Transport adapté des Moulins	561 000,00 \$
Viva Le Réseau	1 188,00 \$
	<u>17 125 373,00 \$</u>

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-011 émis par le secrétaire trésorier au montant de 17 125 373,00\$, excluant les taxes, soit accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7714-01-11 Destruction de documents

CONSIDÉRANT QUE les documents répertoriés à l'annexe intitulée « *Liste des dossiers à détruire en 2011* », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, ont été vérifiés;

CONSIDÉRANT le calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des documents répertoriés à l'annexe intitulée « *Liste des dossiers à détruire en 2011* », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément au calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'annexe intitulée « *Liste des*

*dossiers à détruire en 2011».*

ADOPTÉ

7715-01-11 Renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement de la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), la cotisation annuelle de monsieur Daniel Pilon au montant de 490,65\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-012 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 490,65\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7716-01-11 Formation continue obligatoire du Barreau du Québec

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, tous les membres inscrits au Tableau de l'ordre du Barreau du Québec doivent compléter au moins 30 heures de formation liée à l'exercice de la profession et reconnue par le Comité d'orientation sur la stratégie de formation des avocats et avocates et le Comité exécutif du Barreau, et ce, au cours d'une période de référence de 2 ans;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Baribeau, greffière, soit et est autorisée à suivre les heures de formation obligatoire qui se tiendront au cours de l'année 2011, le tout, dans le cadre des nouvelles exigences du Barreau du Québec, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009, envers tous ses membres inscrits au Tableau de l'ordre. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-013 émis par le secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 1 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-454 « *Administration – Formation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7717-01-11 Journée d'étude sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme*

CONSIDÉRANT la tenue d'une journée d'étude sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme*, le 2 février 2011, à Montréal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit et est autorisé à assister à la journée d'étude sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme*, le 2 février 2011, à Montréal. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-014 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 113,93\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-454 « *Perfectionnement* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7718-01-11 Assises annuelles de l'UMQ du 5 au 7 mai 2011 (Amendée par R. 7846-04-11)

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 5, 6 et 7 mai 2011, au Centre des congrès de Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet, monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier et monsieur Charles Dubuc, coordonnateur de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord, soient et sont autorisés à assister aux assises annuelles de l'UMQ, à Québec. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-015 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 580,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7719-01-11 Colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de construction et de démolition du Québec

CONSIDÉRANT la tenue du colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, les 24 et 25 février 2011, à Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est autorisé à assister au colloque du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, les 24 et 25 février 2011, à Saint-Hyacinthe. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-016 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 440,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Dépenses législatives – Congrès, Colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7720-01-11 Appui à la Table des préfets de Lanaudière – Coupure de budget des CRÉ

CONSIDÉRANT l'annonce par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'annulation du 5 M\$ dans le Fonds de développement régional (FDR) et d'une coupure de 25 M\$ à même les enveloppes résiduelles non liquidées des CRÉ au 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces coupures représentent une réduction du budget de la CRÉ Lanaudière de 1 583 825 \$ pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire annonce un retour en 2011-2012 au budget annuel du niveau de celui de 2009-2010, soit 2 618 102 \$ pour Lanaudière, le tout conditionnel à l'approbation des crédits par l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère n'a pas tenu compte des engagements irrévocables signés par la CRÉ Lanaudière et en voie de signature dans le calcul du solde des « crédits disponibles » au 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE le ministère, par cette décision, pénalise les CRÉ qui disposaient d'un solde excédentaire au 31 mars à 3 M \$;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ Lanaudière avait pour 2,7 M \$ d'engagements pris sur ce solde au 31 mars 2010, dont 947 000 \$ en engagements irrévocables;

CONSIDÉRANT QUE le ministère n'a effectué aucune consultation afin de baser son calcul sur une connaissance plus ajustée des enjeux, ce qui fait en sorte que la CRÉ Lanaudière doit absorber une coupure de 50% de son budget annuel;

CONSIDÉRANT les discussions tenues par la Table des Préfets de Lanaudière lors de sa séance tenue le 8 décembre 2010;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la Table des Préfets de Lanaudière qui dénonce au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire les coupures de budget aux conférences régionales des élus annoncées par son gouvernement qui mettent en péril le développement de la région et l'existence même de la CRÉ Lanaudière.

QUE la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

De reconsidérer sa décision quant au partage de la ponction de 25 M \$ au Fonds de développement régional (FDR);

De tenir compte des engagements signés et en voie d'être signés par la CRÉ Lanaudière en regard de l'enveloppe FDR qui risquent d'être lourds de conséquences si celle-ci n'est plus en mesure de les respecter.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la CRÉ Lanaudière, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

7721-01-11

Appui à la Table des préfets de Lanaudière – Coupure de la subvention du MAMROT octroyée à la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'annonce aux directeurs généraux lors de l'Assemblée des MRC du 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2010 concernant la coupure de la subvention octroyée pour les tables de Préfets dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT la confirmation écrite du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 2 décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'importance de la Table de Préfets de Lanaudière dans la mise en commun d'informations de dossiers d'actualité et la mise en place d'actions pour le développement de ces mêmes dossiers;

CONSIDÉRANT QUE cette décision aura pour effet de démanteler les Tables de préfets des MRC entraînant par le fait même une diminution de la circulation d'information et du pouvoir d'agir en groupe;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins appuie la Table des Préfets de Lanaudière qui dénonce au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la coupure du budget octroyé à la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre du Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté (MRC).

QUE la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reconsidérer sa décision qui risque de mettre en péril l'existence même des Tables de préfets à travers le Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipale, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalités du Québec, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy, au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

7722-01-11 Mandat à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés – Dépôt et enregistrement d'une marque de commerce

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de protéger la marque de commerce relative au transport collectif;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés soit et est mandatée pour déposer et enregistrer une marque de commerce, pour un montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-017 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7723-01-11 Acceptation de l'offre de service de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la relocalisation prochaine des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 18 janvier 2011, transmise par monsieur Claude L. Bergeron, architecte, de la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, au montant forfaitaire de 21 800,00\$, excluant les taxes et les frais de production, pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, pour la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres pour les travaux relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins, basée sur la méthode à taux horaires, selon les tarifs recommandés par l'Association des architectes en pratique privée du Québec (A.A.P.P.Q.), pour un montant ne dépassant pas 21 800,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 18 janvier 2011, transmise par monsieur Claude L. Bergeron, architecte, pour la firme Bergeron, Bouthillier, architectes.

Modifié par 7851-04-11

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-018 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant 21 800,00\$, excluant les taxes et les frais de production, poste

budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7724-01-11 Acceptation de l'offre de service de la firme d'ingénieurs NACEV Consultants Inc. pour les travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT la relocalisation prochaine des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 20 janvier 2011, transmise par monsieur Aurel Théberge, président, de la firme d'ingénieurs NACEV Consultants Inc., au montant forfaitaire de 21 800,00\$, excluant les taxes, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs NACEV Consultants Inc., pour les travaux d'ingénierie relatifs à la relocalisation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins (mécanique, électricité, structure / plans, devis, surveillance), pour un montant forfaitaire de 21 800,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 20 janvier 2011, transmise par monsieur Aurel Théberge, président, de la firme d'ingénieurs NACEV Consultants Inc.

Modifié par 7851-04-11

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-019 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant 21 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7725-01-11 Autorisation de paiement à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes – Honoraires professionnels pour une étude relative à la gare de Mascouche

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins, à la firme Bergeron, Bouthillier, architectes par le conseil de la MRC Les Moulins par la résolution numéro 7466-07-10, pour une étude relative à la gare de Mascouche;

CONSIDÉRANT la facture transmise par la firme Bergeron, Bouthillier, architectes, en date du 22 décembre 2011, au montant de 10 023,86\$, incluant les taxes, relativement au mandat susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du mandat susmentionnée est complétée;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme

de 10 023,86\$ à la firme Bergeron, Boutillier, architectes, pour la réalisation du mandat octroyé par le conseil de la MRC Les Moulins par la résolution numéro 7466-07-10, pour une étude relative à la gare de Mascouche.

ADOPTÉ

7726-01-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Dessau Inc. relative au dossier des boues des eaux usées (#F015-837940)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7500-08-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la soumission de la firme Dessau inc. au montant de 29 911,87\$, incluant les taxes, datée du 29 juin 2010, pour la caractérisation des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l’ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part, soit 6 819,91\$;

CONSIDÉRANT la facture numéro F015-837940, datée du 11 novembre 2010, transmise à la MRC de L’Assomption, par la firme Dessau inc., relativement au dossier des boues usées, au montant de 4 515,00\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 21 décembre 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L’Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 924,80\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L’Assomption, la somme de 924,80\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement au dossier des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7727-01-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d’honoraires de Dessau Inc. relative au dossier des boues des eaux usées (#F015-837884)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7500-08-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la soumission de la firme Dessau inc. au montant de 29 911,87\$, incluant les taxes, datée du 29 juin 2010, pour la caractérisation des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l’ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part, soit 6 819,91\$;

CONSIDÉRANT la facture numéro F015-837884, datée du 11 novembre 2010, transmise à la MRC de L’Assomption, par la firme Dessau inc., relativement au dossier des boues usées, au montant de 10 836,00\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 21 décembre 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L’Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins,

soit 1 197,15\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 1 197,15\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement au dossier des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7728-01-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau Inc. relative au tronc commun décisionnel (#F015-84277)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7499-08-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la soumission de la firme Dessau inc. au montant de 78 810,36\$, incluant les taxes, datée du 21 juin 2010, pour l'établissement d'un tronc commun décisionnel dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part;

CONSIDÉRANT la facture numéro F015-84277, datée du 17 novembre 2010, transmise à la MRC de L'Assomption, par la firme Dessau inc., relativement au dossier du tronc commun décisionnel, au montant de 29 629,69\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 21 décembre 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L'Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 3 273,47\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 3 273,47\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, pour l'établissement d'un tronc commun décisionnel dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7729-01-11 Autorisation de paiement final à l'entreprise Béton Laurier Inc. – Entretien du cours d'eau Robinson

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement final, datée du 19 janvier 2011, transmise par monsieur Maxime Bourgoing, ingénieur, de la firme AXOR Expert-Conseils inc., au montant de 3 102,63\$, incluant les taxes, représentant la retenue de 5% relativement aux travaux d'entretien du lit du cours d'eau Robinson par l'entreprise Béton Laurier, laquelle a été mandatée par la résolution numéro de la résolution numéro 7024-06-09;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Béton Laurier Inc, la somme de 3 102,63\$, incluant les taxes, représentant la retenue de 5% relativement aux travaux d'entretien du lit du cours d'eau Robinson par l'entreprise Béton Laurier, laquelle a été mandatée par la résolution numéro 7024-06-09, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 19 janvier 2011, de monsieur Maxime Bourgoing, ingénieur pour la firme AXOR Experts-Conseils Inc., jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit n° 2009-059 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 7024-06-09.

ADOPTÉ

7730-01-11 Adhésion annuelle à Québec Municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal (service internet);

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Québec Municipal, l'adhésion annuelle au service internet de Québec Municipal, au montant de 846,56\$, incluant les taxes et ce, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-020 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 846,56\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « Abonnements », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7731-01-11 Demande à portée collective pour des fins résidentielles portant sur des îlots déstructurés de la zone agricole en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Moulins a reconnu des îlots déstructurés à son schéma d'aménagement et de développement révisé depuis 2005;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire agricole* relativement au processus de reconnaissance des îlots déstructurés résidentiels en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole* permet aux municipalités régionales de comté de soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire procéder officiellement à une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, basée sur les documents déposés par les professionnels de ladite MRC et des villes

de Mascouche et Terrebonne, pour reconnaître des îlots déstructurés en zone agricole, sur son territoire.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque au nom du ministre des Finances, au montant de 264,00\$, pour payer les frais relatifs à la production de la demande en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2011-021 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 264,00\$, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7732-01-11 Adoption du règlement numéro 121 décrétant des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des aires intégrant les corridors de biodiversité et les boisés d'intérêt, ainsi que des corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDDCT)

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 121 intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins relatif aux aires intégrant les corridors de biodiversité et boisés d'intérêt, ainsi que les corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDDCT)* ». L'objet de ce règlement est de décréter des mesures de contrôle intérimaire à l'égard des aires intégrant les corridors de biodiversité et les boisés d'intérêt, ainsi que des corridors visant à accueillir les principaux axes routiers prévus dans le concept du Plan directeur de développement durable de la Côte Terrebonne (PDDDCT).

Les membres du conseil présents déclarent que la lecture du présent règlement a dûment été faite conformément à l'article 445 du code municipal du Québec.

ADOPTÉ

7733-01-11 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7734-01-11 Modification au contrat de transport en commun des personnes entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus sec.

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC souhaite l'introduction de nouveaux véhicules de type COACH pour la desserte sur les circuits externes;

CONSIDÉRANT les négociations faites avec le transporteur pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT que la dépense afférente est prévue au budget;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Normand Pagé

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil accepte la modification à intervenir au contrat par l'introduction de véhicules MCI J-4500 dont le tarif horaire est fixé à 105,86\$, plus l'IPC au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à finaliser le dossier et à signer la modification contractuelle.

ADOPTÉ

7735-01-11 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Aecom relative au dossier des marchés des sous-produits de traitement des matières organiques et ultimes (#F107102)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7502-08-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la soumission de la firme Aecom au montant de 9 680\$, excluant les taxes, datée du 23 juin 2010, pour des études complémentaires sur les marchés des sous-produits de traitement des matières organiques et ultimes sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution susmentionnée, la MRC Les Moulins a confirmé administrativement son engagement à acquitter sa quote-part;

CONSIDÉRANT la facture numéro F107102, datée du 31 décembre 2010, transmise à la MRC de L'Assomption, par la firme Aecom, relativement au dossier complémentaire sur les marchés des sous-produits de traitement des matières organiques et ultimes sur la couronne Nord, au montant de 4 916,84\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 31 décembre 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L'Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 543,21\$, incluant les taxes, relativement au dossier susmentionné;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 543,21\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement au dossier des marchés des sous-produits de traitement des matières organiques et ultimes sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

7736-01-11 Circulation sur la voie réservée de l'Autoroute 25

CONSIDÉRANT QUE les autobus du transporteur utilisent quotidiennement la voie réservée de l'Autoroute 25;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette voie réservée en 2002, a permis de réduire de façon substantielle les temps de parcours des usagers du service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux automobilistes empruntent la voie réservée sans

respecter l'exigence prévue de trois (3) personnes à bord du véhicule;

CONSIDÉRANT QUE les problèmes de délinquance nuisent à la fluidité de la voie réservée et sont source de dangers importants;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux autorités de la Sûreté du Québec d'augmenter de façon substantielle les rondes de surveillance sur la voie réservée de l'Autoroute 25 pour maintenir la fluidité et réduire les risques de dangers importants.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, à l'Agence métropolitaine de transport, au ministère des Transports, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy et au député de Masson, monsieur Guillaume Tremblay.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, demande quelques détails concernant certains points de l'ordre du jour relatifs au transport collectif.

7737-01-11 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier